

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais, tenue le mercredi 18 mars 2015 par voie électronique.

Personnes présentes : Roch Bouliane, trésorier et représentant de la société civile
Thierry Boyer, représentant de la société civile
Madeleine Brunette, mairesse de Cantley
Robert Bussière, maire de La Pêche et préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
Richard Gadbois, représentant de la société civile
Robert Goulet, président par intérim et maire de L'Ange-Gardien
Nathalie St-Laurent, représentante de la société civile

Personne absente : Hélène Bélisle, vice-présidente et représentante de la société civile

Personne-ressource : Louise Marchildon, directrice générale adjointe

1. ÉQUINOX

Attendu que 7786956 Canada inc., agissant sous la raison sociale Équinox, a fait une demande de financement de 25 000 \$ le 15 décembre 2010 pour le projet « Démarrage d'une entreprise de distribution d'énergies renouvelables - Phase II » et que cette demande a été acceptée par résolution du comité d'investissement commun du CLD des Collines-de-l'Outaouais le 2 mars 2011;

Attendu que le promoteur a plusieurs mois de retard dans le remboursement du prêt et que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais a décidé de rappeler le prêt par résolution CA-14-93;

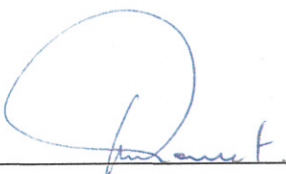
Attendu que le procureur du CLD, Me Philippe Lafleur, a négocié une entente de remboursement qui permet à l'entreprise de poursuivre ses activités et de rembourser son prêt au CLD des Collines-de-l'Outaouais;


Attendu que les promoteurs ont versé un montant de 5 000 \$ en décembre 2014 qui a été appliqué aux intérêts courus et au capital dû et que l'entente prévoit le versement d'un montant additionnel de 2 500 \$ applicable au capital dès la signature de la présente entente;

Attendu que l'entente prévoit que le résiduel de 14 715,36 \$ du prêt FLI sera remboursé sur 60 mois et portera intérêt à 8%;

Attendu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais a obtenu un jugement exécutoire.

CA-15-31 **Sur la proposition de** Nathalie St-Laurent **et appuyée par** Roch Bouliane, **il est résolu** que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais accepte l'entente de remboursement telle que présentée et applique le jugement exécutoire au moindre retard de paiement de l'entreprise 7786956 Canada inc. agissant sous le nom la raison sociale Équinox.


Robert Goulet, président par intérim


Robert Bussière, administrateur